

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 février 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 20 février 2001, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir une déclaration publiée par le Gouvernement ougandais à la suite du troisième Sommet de Lusaka des signataires de l'Accord de cessez-le-feu dans la République démocratique du Congo, en date du 15 février 2001 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent adjoint  
et Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Daudi M. **Taliwaku**

**Annexe à la lettre datée du 20 février 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Gouvernement de la République de l'Ouganda affirme avec force que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka reste le cadre le plus viable pour le règlement du conflit dans la République démocratique du Congo, d'autant qu'il porte sur :

- a) Les préoccupations en matière de sécurité de la République démocratique du Congo et des pays voisins;
- b) L'aspect intérieur du conflit, au moyen d'un dialogue national dans lequel toutes les parties congolaises auront également voix au chapitre.

Le Gouvernement ougandais réaffirme son attachement au processus de paix dans la République démocratique du Congo et, en particulier, à l'application intégrale de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Nous soutenons le Plan de désengagement de Kampala et les sous-plans ultérieurs signés à Harare le 6 décembre 2000. L'Ouganda a le fervent espoir que toutes les autres parties à l'Accord continueront de progresser dans le même sens, ainsi que l'ont réaffirmé toutes les parties au Sommet tenu le 15 février 2001 à Lusaka.

L'Ouganda se félicite en outre des récents développements suivants :

- a) L'amélioration des rapports du Gouvernement de la République démocratique du Congo avec la MONUC, ce qui contribuera à accélérer le déploiement des observateurs de l'ONU afin, entre autres, de suivre l'opération de désengagement et de déploiement;
- b) L'attachement exprimé par le Gouvernement de la République démocratique du Congo au dialogue national sous les auspices du Médiateur, Sir Ketumile Masire;
- c) Le projet de déploiement par l'ONU d'observateurs de la MONUC le 26 février 2001;
- d) L'accord unanime, lors du Sommet de Lusaka, de toutes les parties tendant à exécuter les plans de désengagement et de redéploiement de zone à zone.

À titre de preuve du sérieux de l'attachement de l'Ouganda à l'application effective de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et soucieux d'encourager la poursuite de progrès, le Gouvernement ougandais a décidé de retirer deux (2) bataillons supplémentaires de la République démocratique du Congo et invite la MONUC à assister à ce retrait. Ce retrait vient s'ajouter à celui de cinq (5) bataillons retirés en août 2000. L'Ouganda attend des autres parties qu'elles accomplissent en contrepartie un même geste de bonne volonté en appliquant toutes les dispositions de l'Accord qui sont en suspens, afin de permettre le retrait total de toutes les forces étrangères, conformément aux dispositions de l'Accord.